

Les perspectives d'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles selon les projections de la Politique Foncière Rurale du Niger

Dr. Issa OUSSEINI

Plan

INTRODUCTION

1- LES ENJEUX ET DEFIS FONCIERS LIES A L'ACCES
AUX RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

2- LA POLITIQUE FONCIERE RURALE DU NIGER:
justifications et principes

3- LES PROJECTIONS DE LA PFR EN LIEN AVEC LES
DIFFERENTS TYPES DE CONFLITS

CONCLUSION

INTRODUCTION : quelles justifications du thème?

L'exploitation des ressources naturelles renouvelables (terres, végétation, eaux) rassemble plus de 80% de l'offre d'emploi dans la structure actuelle de l'économie nigérienne. Les contestations violentes de l'ordre établi, qu'elles soient habillées de motivations pseudo-idéologiques ou qu'elles soient simplement crapuleuses sont en grande partie alimentées par les marginalisations rurales.

La gestion des ressources naturelles renouvelables est solidaire de celle du foncier qui constitue leur contenant.

INTRODUCTION : Segmentations dans la gouvernance des RN au Niger?

Période	Problématiques perçues	Options politiques et mesures prônées
1900-1970	P1= dégradation des milieux naturels	O1= Cultures de rente; Délimitation d'aires protégées, création de réserves, réglementations
1970-2000	P2=P1+ sécheresses: prise de conscience de la désertification	O2=Sécurité alimentaire+ politiques de restauration et de recherche d'intégration des activités pesant sur les ressources naturelles
2000-...	P3=P2+démocratisation et décentralisation, effets multiformes et croisés de l'explosion démographique, des changements climatiques, de l'émergence de conflits variés autour des ressources naturelles	O3=O2+ politiques foncières comme bases d'intégration de la gouvernance du développement rural (accès équitable et sécurisé aux ressources naturelles =assurance de la paix sociale)

1- LES ENJEUX ET DEFIS FONCIERS LIES A L'ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

- Méconnaissance du domaine de l'Etat et manque d'effectivité de la gestion par l'Etat,
- Saturation foncière dans la zone agro-pastorale sud, occupations des sols illégales dans la zone pastorale nord
- Accaparements de toutes natures des terres agricoles, des terres pastorales, des massifs forestiers (agriculture, élevage, exploitations minières)
- Apparition et développement aussi rapide que débridé d'un marché foncier rural

1- LES ENJEUX ET DEFIS FONCIERS LIES A L'ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

- Lotissements anarchiques déstructurant les systèmes de productions dans les zones péri-urbaines
- Précarité d'accès aux ressources naturelles pour certaines catégories sociales, parfois l'exclusion pure et simple entraînant l'apparition de paysans sans terre
- Accentuation de la fréquence et de l'intensité de la violence des conflits fonciers
- ...etc.

2- LA POLITIQUE FONCIERE RURALE DU NIGER: justifications et objectifs

Objectifs détaillés:

- Garantir la durabilité et l'exploitation équitable des ressources foncières nationales et communautaires, à travers l'amélioration de la gouvernance foncière, notamment par le renforcement du cadre institutionnel et juridique, et la participation effective des populations ;
- Contribuer au renforcement de la résilience de l'Agriculture Familiale et au développement d'investissements responsables par la modernisation des mécanismes de sécurisation des droits fonciers légitimes des populations ;
- Participer au maintien de la paix sociale en développant des mécanismes de régulation en vue de prévenir les conséquences négatives des dynamiques actuelles et futures.

2- LA POLITIQUE FONCIERE RURALE DU NIGER: principes internes

1- La concertation avec l'ensemble des acteurs

2- L'équité

3- La proximité, la subsidiarité et la responsabilisation

4- La différenciation

5- La légalité

6- L'opérationnalité

2- LA POLITIQUE FONCIERE RURALE DU NIGER: contenu

Orientation n°1. Réorganiser le cadre institutionnel et juridique et améliorer ses performances (4 axes et 21 mesures)

Orientation n°2. Renforcer l'efficacité et standardiser la sécurisation des droits fonciers légitimes des populations et opérateurs ruraux (3 axes et 21 mesures)

Orientation n°3. Améliorer la gestion des domaines et des ressources partagées (4 axes et 25 mesures)

Orientation n°4. Mettre en place des dispositifs efficaces et efficaces de régulation des marchés fonciers et des dynamiques foncières porteuses d'iniquité ou de conflits(4 axes et 23 mesures)

3- LES PROJECTIONS DE LA PFR EN LIEN AVEC LES DIFFERENTS TYPES DE CONFLITS

La maîtrise de la gestion des domaines public et privé de l'Etat /

- donner progressivement consistance aux domaines des collectivités territoriales
 - améliorer la gestion de ressources foncières spécifiques, aménagées ou restaurées
 - créer le domaine communautaire et en définir les règles de gestion
- = *contrôle de proximité de la gestion des ressources partagées par les concertations locales, communales et régionales des usagers (ressources pastorales, ressources forestières, ressources en eaux)*

3- LES PROJECTIONS DE LA PFR EN LIEN AVEC LES DIFFERENTS TYPES DE CONFLITS

La sécurisation des ressources du domaine privé et sécurité d'accès aux ressources pour les groupes vulnérables/

- renforcer et développer l'offre de sécurisation foncière, notamment collective
 - favoriser l'accès à la terre et la sécurité foncière des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap
 - assurer la qualité et la conformité des actes fonciers
- = *Réduire les conflits entre agriculteurs et la marginalisation des personnes vulnérables, moderniser le système de sécurisation foncière*

3- LES PROJECTIONS DE LA PFR EN LIEN AVEC LES DIFFERENTS TYPES DE CONFLITS

Maîtriser les dynamiques foncières porteuses d'iniquité et de conflits/

- mettre en place des outils d'aménagement du territoire permettant l'anticipation et l'aide à la prise de décision sur la gouvernance du foncier rural
 - réguler les cessions marchandes et lutter contre la spéculation et la thésaurisation foncières
 - annuler les actes établis ou réalisés en violation de la loi
 - améliorer la gestion des conflits fonciers
- = *Prévenir les conflits en maîtrisant les facteurs favorables à leur genèse et disposer les mécanismes de leur règlement*

CONCLUSION

La politique foncière rurale du fait de sa transversalité, facilite l'intégration des autres politiques sectorielles du développement rural et des interactions villes-campagnes. Elle contribue directement à la prévention et au règlement de certains conflits .

Une PFR bien conçue et mise en œuvre de manière judicieuse a sans aucun doute un potentiel multiforme à réduire les facteurs conflictogènes, à créer les conditions d'investissements responsables et productifs, à assurer la paix sociale.

Celle du Niger part avec certains acquis capitalisés par l'expérience « Code Rural », mais aussi avec des défis de plus en plus complexes